

Pour sa Newsletter de rentrée, le Pôle GD vous propose ...

Des nouvelles du Pôle

-  Adalia et le Pôle GD
-  Le Forum du Pôle GD
-  Offres de stages

Articles

-  Compte-rendu de notre visite des espaces verts d'Alsace 
-  La scission des agrégations pour les produits phyto 

Zoom sur ... Léglise

... et sa démarche vers le «0 pesticide» 

Bonne lecture !

Des nouvelles du Pôle GD ...

Adalia et le Pôle GD : nouvelle répartition des missions

Depuis 2001, l'asbl **Adalia** (une des 3 structures fondatrices du **Pôle GD**) informe, sensibilise et conseille les particuliers sur les dangers des pesticides et sur les alternatives à ces produits.

En 2005, elle met en place un service pour les communes, qui deviendra plus tard le Pôle GD. L'objectif est de leur fournir des outils et un soutien technique en termes de lutte biologique contre les ravageurs et de désherbage alternatif.

Juqu'à présent, l'asbl Adalia et le Pôle GD (deux structures subventionnées par la RW), en travaillant à leur manière sur la réduction des pesticides au sein des administrations, proposaient donc une aide aux communes sur des sujets indissociables.

C'est pourquoi, afin d'améliorer nos services respectifs, nous avons souhaité revoir notre manière de travailler.

Nous avons donc décidé de scinder la partie technique de la partie communication.

Dès le 1er octobre de cette année, l'asbl Adalia sera chargée d'aider les communes wallonnes dans leur communication : prêts d'expositions, réalisation de panneaux, de dépliants et de films pour informer et sensibiliser les citoyens sur les démarches communales concernant la mise en place de la gestion différenciée et la réduction des pesticides. Bien entendu, l'asbl Adalia poursuivra ses autres actions de sensibilisation pour le grand public (kits écoles, Semaine sans pesticide,...).

Ainsi, le Pôle GD cèdera à Adalia ses actuels outils de communication et se concentrera sur l'appui technique et la formation des communes. Le Pôle

développera des actions concernant la réduction des pesticides sur le domaine public (formations, démonstrations, soutien technique,...) en rapport avec la gestion différenciée.

Quels sont les avantages d'une telle collaboration pour la commune ?

- * Une meilleure intégration du plan de désherbage dans le plan de gestion différenciée,
- * Une seule structure pour aborder la GD et le désherbage alternatif au point de vue technique,
- * Une gamme plus étendue d'outils de communication,
- * La possibilité d'une communication plus personnalisée,
- * Deux asbl qui travaillent de concert pour vous offrir un service adapté aux spécificités de votre commune.

Concrètement :

* Vous avez besoin d'un **soutien technique** et d'une **aide à la communication** ? Contactez le **Pôle GD**, nous assurerons le relais avec Adalia au moment de travailler la communication.

* Vous avez uniquement besoin d'**outils de communication** ? Contactez directement l'asbl **Adalia** (Isabelle Bourge - 04/379.06.84)

Le Forum du Pôle GD

Vous le savez sans doute, mais le site du Pôle GD abrite un forum où tous les professionnels des espaces verts peuvent poser leurs questions, demander un conseil, partager leurs expériences, leur expertise, ...

Si nous nous faisons un plaisir de répondre aux demandes qui y sont formulées, notre souhait est que cet outil devienne un lieu de partage et de rencontre des professionnels des espaces verts, afin de créer un véritable réseau entre ces personnes.

C'est pourquoi nous vous invitons à vous y inscrire et à y poster vos questions et témoignages.

Pour cela, suivez la flèche !



Les nouvelles offres de stages

Cliquez sur les liens ci-dessous pour consulter les offres de stages.

- * La [commune de Tellin](#)
- * La [commune de Hamoir](#)
- * [ApiTrees](#), entreprise spécialisée dans la gestion du patrimoine arboré et la gestion différenciée des espaces verts
- * La [commune de Beauvechain](#)



2



La gestion différenciée en Alsace : retour sur notre voyage d'étude

En juin dernier, toute l'équipe du Pôle GD a rendu une petite visite à la FREDON Alsace (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), afin de constater sur place les efforts réalisés, notamment par de nombreuses communes, en matière de gestion différenciée.

Pourquoi l'Alsace ?

Si il y a bien une région où le fleurissement est une religion, c'est certainement l'Alsace. Nous avons donc tout naturellement pensé que si les communes alsaciennes parviennent à gérer leurs espaces verts de manière raisonnée, voire même sans avoir recours aux produits phytosanitaires, nos communes wallonnes devraient pouvoir y arriver.

En France, les plans de désherbage des communes sont subventionnés, pour une grande part, par les Agences de l'eau, les Régions et les Départements. Dans un souci de restauration de la qualité de l'eau, les Agences de l'eau font souvent pression sur les collectivités, afin que celles-ci abandonnent progressivement les pesticides. Les municipalités se tournent alors vers les Fredon qui leur apportent information, conseils et appuis techniques dans leur démarche.

C'est en 2009, suite au plan Ecophyto2018, que les demandes de plans de désherbage ont explosé en Alsace. Deux ans plus tard, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Alsace initiaient le label «Commune Nature», symbolisé par une à trois libellules en fonction du niveau d'engagement des



communes, afin d'encourager les collectivités à réduire voire abandonner l'usage des pesticides. A l'instar du label «quatre fleurs» récompensant les villes et villages les mieux fleuris, «trois libellules» représentent donc la plus haute distinction de la région en matière de politique «zéro phyto». Soixante-neuf communes et un golf (le golf d'Ammerschwihir) ont ainsi été labellisés ; neuf communes ont reçu «trois libellules» pour avoir abandonné les pesticides depuis au moins un an.

Quelle politique pour quel rendu ?

Une commune en «zéro phyto» n'est pas l'autre. Nous avons pu le constater en visitant les communes de Kaysersberg et de Richwiller, labellisées respectivement «trois fleurs» et «une fleur».

A Kaysersberg, commune pourtant très touristique, la municipalité a misé sur la tolérance à l'herbe. Et cela fonctionne. En adoptant le même niveau de tolérance dans toute la ville, et pas seulement dans les zones moins fréquentées par les touristes, la présence de



Kaysersberg



végétation spontanée sur les trottoirs et la voirie ne provoque pas de sentiment d'injustice chez les habitants et n'endommage pas l'attractivité de la commune. Bien au contraire, car celle-ci peut ainsi arborer ses trois libellules, signe de son implication environnementale, en plus de ses trois fleurs récompensant son fleurissement.

A Richwiller, commune également labellisée «trois libellules», la municipalité a pris le parti de maintenir le même niveau d'exigence en matière de désherbage, et



a dû donc s'adapter en revoyant ses aménagements. Mais pas seulement. Depuis quelques années maintenant, cette commune de 3500 habitants organise en effet une journée citoyenne participative, au cours de laquelle les habitants sont invités à participer au nettoyage de la ville, et notamment à l'entretien des voiries, avant un repas et une soirée festifs. En mai 2012, ils étaient plus de 500 participants. Ce genre d'opération permet non seulement de soutenir le travail des ouvriers, mais également de conscientiser la population à l'ampleur de la tâche et aux problèmes causés par l'incivilité. Le statut d'ouvrier communal et le travail des agents sont ainsi davantage respectés.

Aménagements et réalisations marquants

En matière d'aménagements, plusieurs communes nous ont réellement enthousiasmés à différents points de vue.

A deux pas de la triple frontière franco-suisse-allemande, la commune d'Huningue, par exemple, a remarquablement joué la carte des vivaces dans



Huningue



l'aménagement de ses parterres, limitant ainsi considérablement les besoins en arrosage tout en maintenant ses «quatre fleurs».

La commune voisine, Saint-Louis («trois fleurs»), mise quant à elle actuellement sur les prés fleuris et leur large gamme de hauteurs, couleurs, ... permettant de les installer dans une grande variété d'espaces (bords de routes, pieds de murs, ...).

Saint-Louis



La durée du fleurissement et le rendu des différents mélanges de la gamme Novaflora sont actuellement testés sur le terrain.

Dans la grande métropole de Strasbourg («deux fleurs»), en «zéro phyto» depuis cinq ans, les allées de graviers du prestigieux cimetière nord ont été ensemencées d'herbe, afin de leur donner une végétalisation homogène, tout en conservant une assiette stable pour les promeneurs.

Selon le gestionnaire du cimetière, cette solution d'enherbement semble la seule méthode permettant de se passer de pesticides sans engendrer une surcharge sensible de travail.



Cimetière Nord - Strasbourg



Cimetière Nord - Strasbourg

A Marckolsheim et Strasbourg, nous avons également pu découvrir un nouveau type de revêtement stabilisé (Ecosols), utilisé respectivement pour les pistes cyclables et certaines allées de cimetières et constitué principalement d'un mélange de cendre et de sable. Mis en présence, ces deux éléments atteignent un niveau de pH très élevé qui empêche l'apparition de la végétation, tout en restant perméable.



Plus d'infos ? Cliquez sur les liens suivants :

- * [Fredon Alsace](#)
- * [Revêtement Ecosols](#)
- * [Mélanges Novaflore](#)

La scission des agrégations : d'application depuis le 18 août

Jusqu'à présent, certains produits phytosanitaires étaient disponibles aussi bien pour les professionnels que pour le jardinier amateur. Mais, depuis le 18 août dernier, les agrégations ont été scindées, avec pour conséquence un accès restreint, pour le jardinier amateur, aux seuls produits phytosanitaires adaptés à ses pratiques (conditionnement limité, fermeture de sécurité, restriction du nombre de molécules disponibles en jardinerie, ...).

Si cette mesure n'a pas d'impact direct sur les pratiques communales, il faut toutefois rappeler que cette scission fait partie du PRPB (Programme de Réduction des Pesticides et Biocides) prévoyant, entre autres, que tout utilisateur professionnel (et donc également les employés et ouvriers communaux) devra posséder une phytolice (transposition de la Directive européenne 2009/128, articles 5 et 6) à partir de novembre 2015.

Cinq types de phytolices seront délivrés :

NP : Pour les distributeurs/conseillers de produits non professionnels

P1 : Assistants usage professionnel

P2 : Usage professionnel

P3 : Distribution/conseil de produits professionnels

Ps : Usage professionnel spécifique

En d'autres termes, cela signifie que les manipulateurs de produits

phytosanitaires dans les communes qui ne possèdent pas encore de diplôme agréé devront suivre une formation de base de 60 heures pour obtenir leur phytolice. Toutefois, pour garder sa phytolice, l'ouvrier ou l'employé devra par la suite participer à un nombre fixe de sessions de formation pendant la validité de sa phytolice (la durée de validité d'une phytolice est de 6 ans). Ces formations ont pour objectif d'acquérir de nouvelles connaissances en matière de produits phytosanitaires à usage professionnel et de s'informer des nouvelles technologies.

L'introduction d'une demande de phytolice sera possible dès septembre 2013.

Pour en savoir plus sur les phytolices, consultez le site www.prbp.be.



5



Zoom sur Léglise ...

... et son avancée dans la voie du «0 pesticide»

Nombreuses sont les communes wallonnes qui se sont inscrites dans le Plan Maya en 2011. En signant la charte Maya, ces communes se sont donc engagées dans la mise en place d'une série d'actions concrètes visant à sauvegarder les populations d'insectes pollinisateurs.

Parmi ces actions, l'abandon progressif des pesticides sur l'espace public est sans doute la plus emblématique. Pourtant, beaucoup de communes Maya n'ont pas encore envisagé de plan de réduction voire d'abandon de l'utilisation des pesticides sur leurs espaces communaux.

Sachant que la commune de Léglise était bien avancée dans sa démarche de gestion différenciée de ses aménagements extérieurs et avait notamment fait appel à un stagiaire pour la classification de ses espaces verts, le Pôle GD est parti à la rencontre des deux horticulteurs du Service Espaces Verts, Fabrice Coppée et Christophe Clippe, afin d'en savoir un peu plus.

Située en province luxembourgeoise, la commune de Léglise fait partie des six communes intégrées dans le Parc Naturel Haute-Sûre-Forêt d'Anlier. Dès la ratification de la charte Maya en 2011, les instances communales de Léglise ont montré qu'elles avaient bien une ardeur d'avance, en s'engageant dans l'arrêt immédiat du désherbage chimique.

Ainsi, au cours de la saison 2011, aucune pulvérisation de produits phytosanitaires n'a été pratiquée sur l'espace public communal et le service des espaces verts a pu bénéficier du désherbeur thermique à flamme directe, mis à disposition par le Parc Naturel, pour limiter la végétation indésirable. Cependant, le seul usage de ce type de matériel se prête difficilement à la commune de Léglise, très étendue

et aux nombreux villages très dispersés, et cette petite commune de moins de 5000 habitants ne peut se permettre d'investir dans du matériel de désherbage coûteux. Or, même si la tendance actuelle est à l'arrivée massive de jeunes couples avec enfants sur l'entité, la tolérance à la végétation spontanée n'est pas encore entrée dans les moeurs de la majorité de ses habitants.

“On essaie de sensibiliser les gens, en publiant par exemple des articles dans le bulletin communal, mais c'est difficile de leur apprendre à découvrir la nature autrement.”, nous explique Fabrice Coppée.

C'est pourquoi la commune a dû se résoudre à reculer d'un pas dans sa démarche vers le «zéro pesticide» et a décidé d'appliquer du RongeTout, un herbicide de contact biodégradable, aux endroits les plus problématiques (allées engravillonnées, ...).

“Même si c'est un produit écologique, nous limitons son usage au strict minimum, ce qui nous fait pour cette année une consommation d'environ 100 litres. En fonction des conditions climatiques, il faut faire deux à trois passages par an. C'est plus que les autres pesticides, mais nous gagnons du temps en mettant des plantes qui demandent peu d'entretien dans les parterres. Nous avons aussi testé des prés fleuris dans un cimetière ou dans certaines entrées de village. Ça plaît beaucoup aux habitants.”



Allée désherbée au RongeTout



Photos : PNHSFA

Cimetière de Mellier



Bien que les services communaux aient repris le désherbage chimique, le simple fait d'en réduire l'usage ne fait pas que des heureux.

“Dans les cimetières, nous ne passons au RongeTout que dans les allées. Certains habitants, qui doivent normalement entretenir les tombes de leurs défunts, se plaignent qu'on ne passe plus sur les tombes. Mais ce n'est pas à nous de manipuler et respirer du poison parce qu'ils n'entretiennent pas leurs tombes.”, souligne Fabrice Coppée.

La réduction des pesticides nécessite une réflexion plus globale. Fabrice Coppée et Christophe Clippe le soulignent eux-mêmes.

“Dans une petite commune comme la nôtre, où il n'y a ni beaucoup de personnel ouvrier, ni du matériel de désherbage performant, il faut adapter ses ambitions, en revoyant par exemple ses aménagements. Si on continue à réaliser des trottoirs en pavés autobloquants, ce sera difficile de se passer de produit de désherbage.”

Au niveau des massifs, les ouvriers communaux pratiquent la méthode préventive, en appliquant un géotextile qu'ils recouvrent de broyat.



Si le géotextile est indispensable pour augmenter la durée de l'effet du broyat, encore faut-il que ce géotextile soit de qualité, comme nous l'explique Fabrice Coppée, en nous montrant un produit dont il est mécontent.

- “Ici, on a la chance d'avoir beaucoup de déchets de taille. Il nous arrive même d'en donner aux communes voisines. Les déchets sont stockés et retournés régulièrement pour éviter tout problème de pourrissement. On les dispose ensuite dans les massifs, en attendant que les plantes couvre-sol se développent. Si on les

laisse bien-sûr se développer.”

- “Travailler aux espaces verts, ce n'est pas simplement savoir manier une tondeuse. Il faut aussi des ouvriers formés. Sur les six ouvriers en charge des espaces verts, seuls Christophe et moi avons une formation horticole. On se retrouve alors parfois avec des arbustes trop taillés, qui n'ont ni le temps de s'étoffer, ni l'occasion de fleurir, ce qui est dommage quand on sait qu'on les a plantés pour attirer les pollinisateurs.”

Dans un autre registre, le nouveau potager communautaire, installé près des services communaux, pourrait devenir



une vitrine du jardinage écologique, à défaut de défendre la tolérance à l'herbe.

“Avec le Parc Naturel, nous venons d'inaugurer ce potager partagé, entièrement bio, qui produit énormément. Nous espérons que ça donnera des idées à certains.”



L'Actu Pôle GD
Pôle wallon de Gestion Différenciée

Maison de l'Agriculture et de la Ruralité
Chaussée de Namur,47
5030 Gembloux

www.gestiondifferentiee.be

frederic@gestiondifferentiee.be - 0470 99 03 19
valerie@gestiondifferentiee.be - 0470 99 03 20
anne-laure@gestiondifferentiee.be - 0470 40 31 91

septembre 2012

Avec le soutien de



Wallonie



Le pôle de gestion différenciée

www.gestiondifferentiee.be



Le pôle de gestion différenciée

www.gestiondifferentiee.be